

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 Février 2026

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 03

Absents : 05

Procuration : 03

Sens du Vote

Pour :

Contre :

Abstention :

N° de délibération : 02
Date de transmission
en préfecture :

02 MARS 2026

Par suite d'une convocation en date du 10 Février 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **19 février 2026 à 18h45** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI.

Absents excusés : Juliette FARNABE, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGOUE.

Absents : Joël LANCASTRE, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Procurations : Anne-Marie CANGOUE donne procuration à Jules OTTO, Juliette FARNABE donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Véronique GOMBAULD donne procuration à Albert AIRA.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Relevé de décisions

Monsieur le Maire expose à ses collègues que conformément à la délibération n°3 du 16 juillet 2020 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil municipal que plusieurs décisions ont été prises au cours des mois décembre 2025, janvier et février 2026 qu'il convient d'en rendre compte.

DATE	N°	OBJET
03/02/2026	2026/02-06	- Attribution de prix aux groupes carnavaliers - Coût total : 6400,00 €
03/02/2026	2026/02-05	- Attribution de subvention à l'association GWADA CLASSICAL FESTIVAL - Coût de l'opération : 1500,00 €

22/01/2026	2026/01-04	- Remplacement d'équipements défectueux, optimisation et sécurisation de l'interconnexion informatique Hôtel de ville/CSU - Attributaire : Société C2i Guadeloupe - Coût de la prestation : 9 435,93 € HT
22/01/2026	2026/01-03	- Contrat de prestation de service dans le domaine du Community Management - Prestataire : LANOUELLESAM - Coût de la prestation : 21 600,00 € HT - Durée : 12 mois
14/01/2026	2026/01-02	- Organisation de la 10^{ème} édition « Les nuits de la lecture » - Coût de l'opération : 4 285,98/ € HT
06/01/2026	2026/01-01	- Prise en charge des frais de sonorisation de la soirée GOSPEL organisée par l'association « EDEN CLAD » - Coût de l'opération : 600,00 €
24/12/2025	2025/12-34	- Prise en charge des frais de transport de l'équipe de foot de l'association FLAMBOYANT - Prestataire : Transports SO.FA.VI.TA - Coût de la prestation : 541,13 €
01/12/2025	2025/12-33	- Travaux de mise en conformité de la téléalarme cabine hors service - Prestataire : Société OTIS AGENCE DOM Gpe - Coût de la prestation : 2 319,82 € TTC

Le Conseil municipal,

Article 1 : Prend acte des décisions référencées ci-dessus.

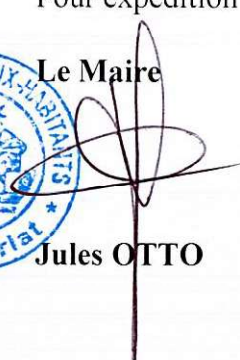
Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable publique.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 02 MARS 2026

Le Maire

Jules OTTO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr